

Le répit parental et familial

La notion de répit parental prend une acuité particulière dans le contexte actuel de notre société où on assiste à :

- Une transformation profonde des structures familiales (séparations, familles recomposées...)
- Une affirmation du rôle et du statut de la femme : enjeux de conciliation vie familiale et vie professionnelle, charge mentale...
- Une évolution du travail : de plus en plus de biactifs
- Une diminution des solidarités familiales
- L'évolution du statut de l'enfant au sein de la famille.

Dans ce cadre, le répit parental et familial est un enjeu fort de la politique parentalité de la Caf et de l'Udaf pour répondre aux besoins spécifiques des familles et les soutenir dans leur fonction parentale

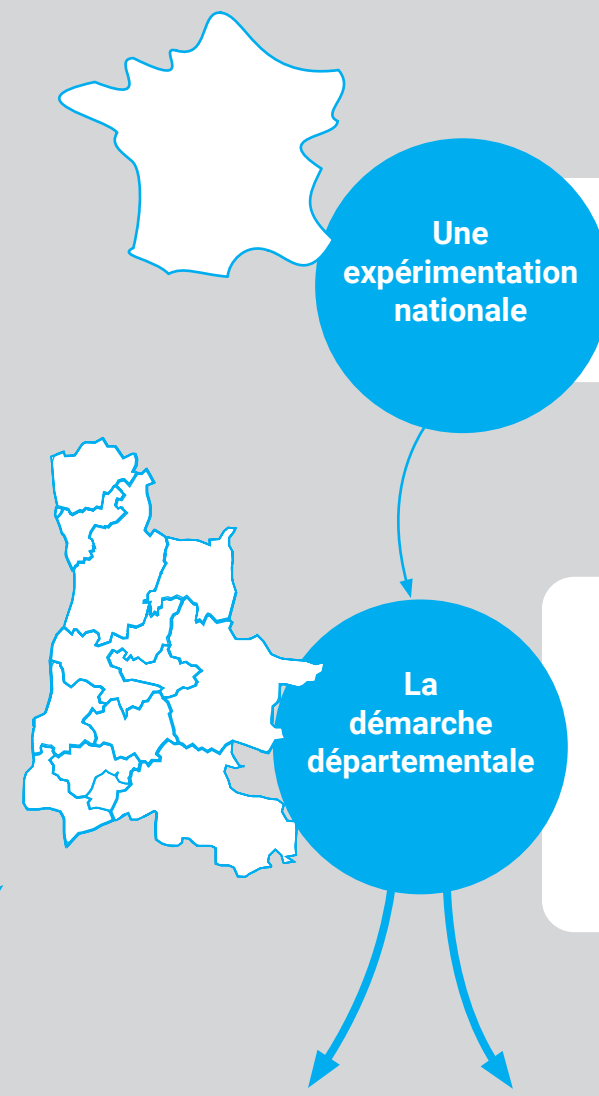
C'est quoi ?

se ressourcer
relais
pour soi
soulagement
pause
respiration
temps
repos
soutien
ressource
souffler

Qu'est-ce qu'il permet ?

- il favorise la pair-aidance, l'entraide et les solidarités de proximité, il permet d'échanger et de partager ses expériences avec d'autres parents
- il soutient le pouvoir d'agir et les capacités des parents, il permet de se remobiliser dans des projets et actions locales
- il permet des passerelles entre prévention et protection, d'identifier les facteurs de fragilité, d'éviter l'épuisement, le burn-out parental.

+ de 2 parents sur 5 estiment leur rôle difficile aujourd'hui
(le niveau de difficulté des parents varie selon l'âge de leurs enfants et la composition familiale)



• Travaux de la Cnaf autour du répit parental engagés en 2021 en vue de construire une doctrine nationale (guide méthodologique).
• 9 départements, dont la Drôme, participants au groupe national chargé d'élaborer cette stratégie commune, avec consultation des parents au niveau national.

• Démarche drômoise engagée par la Caf et l'Udaf en 2018 avec une réflexion autour de l'accompagnement des familles monoparentales.
• Des rencontres partenaires organisées en 2019 sur deux territoires ciblés (Baronnies-Nyonsais et Diois-vallée de la Drôme) afin d'élargir la notion de répit.

• La Sauvegarde de l'enfance associée à cette démarche avec son projet de Maison des parentalités.
• Démarche répit inscrite au sein du Schéma départemental des services aux familles et du Parcours solidarités du Conseil départemental pour établir des liens entre prévention et protection.

L'appel à projet Répit parental de la Caf de la Drôme

- Appel à projet élaboré suite à l'envoi d'un questionnaire aux partenaires en 2020 pour définir la notion de répit, les besoins des familles, les actions ou projets locaux.
- Lancé en mars 2021 en permettant l'expérimentation auprès de toutes les familles, avec une attention particulière aux familles monoparentales et familles avec situation de handicap.

• La co-construction de ces projets à une échelle territoriale de proximité (notamment dans le cadre des Ctg, Conventions territoriales globales) est à privilégier.



Vos contacts

Isabelle També - Caf
Référénte départementale parentalité
isabelle.tambe@cafvalence.cnafmail.fr
06 25 79 01 93

Stéphanie Monciaud - Udaf
Chargée de mission Action familiale
smonciaud@udaf26.unaf.fr
04 75 78 20 01 - 07 62 52 21 27

